

Annecey - Agglo



Dispensé de timbrage

Annecey CTC

P

PRESE

DISTRIBUÉS PAR

LA POSTE

DEPOSE LE 21/09/2006

BIMESTRIEL
PS BP 830
74016 ANNECY CEDEX
ISSN 1771-1487
ABONNEMENT 15 euros
N° 98 aout 2006 - sept 2006

EDITO :

Pour avoir participé à plusieurs Universités d'été du parti socialiste à La Rochelle, je comprends et partage la colère des socialistes et la déception de nos concitoyens qui n'ont vu et entendu que les petites phrases et les querelles de certains présidentiables.

Cela ne reflète ni la réalité de l'université d'été, ni l'état d'esprit des socialistes. L'université d'été c'est, du vendredi midi au dimanche midi, une quarantaine d'ateliers où se retrouvent les militants pour débattre d'autant de sujets de fond. Je n'ai jamais vu de journalistes s'intéresser à ce qui se passe dans les ateliers. Ils restent soigneusement dehors, à guetter les 'éléphants' du parti, à leur tendre le micro, pour ne retenir que la petite phrase qui fera la manchette des médias. Et les 'éléphants' se prêtent à ce jeu pervers.

En dehors des petits cercles d'intimes qui comptent les coups, les socialistes sont exaspérés par ces comportements qu'ils condamnent unanimement.

Le PS n'est pas au bord de l'implosion, les socialistes de sont pas divisés. L'ego démesuré de quelques camarades n'est que l'écume des choses.

Nous avons une méthode pour régler la question, avec trois phases :

1. dépôt des candidatures du 28 septembre au 3 octobre
2. débat dans les sections et la fédération en octobre et début novembre
3. vote en section le 16 novembre avec un éventuel 2^{ème} tour le 23.

Il reste à espérer que l'appel de F. Hollande, en clôture de l'Université sera entendu. Très sagement, reflétant bien l'état d'esprit des militants, il disait en substance : *« Ne fournissons pas d'arguments à la droite pour affaiblir celle ou celui qui portera notre espérance ».*

Jean EXCOFFIER

L'actualité présidentielle sur le **blog de Jean EXCOFFIER** : <http://74pspolitique.parti-socialiste.fr/>
Courriel : jean_excoffier@yahoo.fr Tél. : 06 07 84 98 98

Sommaire :

- Edito de J. Excoffier
- p.2: Loi litoral
- p.3-4-5: Au Conseil municipal du 11/09/2006
- p.5-6: Chronique annécienne
- p.7-8 : L'Agglomération annécienne

FETE DE LA ROSE

Samedi 30 septembre 2006 de 9h00 à minuit

au Camping l'Ecureuil (Mt Blanc Village) 490 rte des Follieux à SALLANCHES
en présence de **François HOLLANDE** (Intervention à 15h00)

LOI LITTORAL : L'UMP FRAPPE PENDANT L'ETE

Dans les précédents numéros, nous avons longuement expliqué les menaces qui pèsent sur le lac et son environnement par la modification des territoires relevant de la loi Littoral (loi de protection) et de la loi Montagne (loi de développement).

Bref rappel

Loi Littoral et Loi Montagne

Depuis 20 ans, la loi Littoral s'applique au territoire entier de toutes les communes du littoral et la loi Montagne au territoire entier des communes de montagne. Les deux lois s'appliquent simultanément aux communes classées à la fois « Littoral et Montagne ».

L'amendement glissé dans la loi du 23 février 2005

Prétextant que cette superposition posait problème (mais aucun exemple précis n'a jamais été fourni) le Gouvernement a glissé le 23 février 2005, en deuxième lecture, dans une loi sur le 'développement des territoires ruraux' un amendement qui conduit à séparer les territoires soumis à la loi Littoral des territoires soumis à la loi Montagne autour des lacs de plus de 1000 ha (8 lacs dont Annecy).

En août 2005, répondant à une question du sénateur Hérisson,

le Ministre de l'Équipement a précisé qu'au bord des communes riveraines d'un lac de plus de 1000 ha, pourraient exister des espaces où ne s'appliqueraient plus ni la loi Littoral ni la loi Montagne, mais le droit commun de l'urbanisme (ce qui est devenu le cas sur une grande partie du territoire d'Annecy-le-Vieux dans le projet préfectoral).

Cette procédure est mise en œuvre sur le seul lac d'Annecy

Dès septembre 2005, le préfet a saisi les maires des 9 communes concernées et publié sa solution, reprenant les avis des seuls maires, au cours d'une conférence de presse le 18 novembre 2005. Alors que 700 ha sont aujourd'hui urbanisables autour du lac, la délimitation proposée rajoute 1200 ha.

Depuis la polémique fait rage, non sans résultats. Des maires ont fait savoir qu'ils voulaient revoir les

périmètres initialement proposés. D'autres ont foncé dans la brèche ainsi ouverte. Ainsi les propositions de modifications du POS de Sévrier pour le transformer en PLU (plan

local d'urbanisme) permettent l'urbanisation de zones aujourd'hui protégées par la loi Littoral (coupures vertes entre Sévrier et St Jorioz).

Le décret d'application du 1^{er} août 2006

L'UMP a profité de la torpeur estivale. Le décret d'application de la modification législative a été signé le 1^{er} août et publié le 5 août au Journal Officiel.

Ce décret, qui fait référence au code de l'environnement, n'est curieusement pas signé par le Ministre de l'environnement. S'il officialise l'application de l'amendement du 23 février 2005, il prend quand même en compte certaines critiques.

L'art R 145-11 précise que l'initiative revient soit à l'Etat, soit « à l'initiative **concordante** des communes riveraines ».

Art 145-12 -1 « Lorsque la délimitation est effectuée à l'initiative de l'Etat, le préfet adresse aux communes riveraines du lac un dossier comprenant :

a) Un plan de délimitation portant sur l'ensemble du lac (et non plus commune par commune) ;

b) Une notice exposant les raisons, tenant au relief, à la configuration des lieux, bâtis et non bâtis, à la visibilité depuis le lac, à la préservation sur ses rives des équilibres économiques et écologiques ainsi qu'à la qualité des sites et des paysages, pour lesquelles la délimitation proposée a été retenue.

Les communes ont deux mois pour se prononcer.

Art R 145-12-2 « Lorsque la délimitation est effectuée à l'initiative des communes, celles-ci adressent au préfet le dossier prévu au I du présent article, accompagné de la délibération de chaque conseil municipal.

Art R 145-13 « Le dossier, accompagné des avis ou propositions des conseils municipaux, est soumis à **enquête publique** par le préfet... ».

Ce décret introduit deux petites nouveautés par rapport à ce qui se passe depuis des mois : le projet n'est plus l'addition de décisions prises commune par commune et surtout il doit y avoir enquête publique. La population va pouvoir s'exprimer.

En l'état actuel du dossier, les socialistes demandent trois choses :

- le retrait de l'amendement du 23 février 2005 : c'est de la compétence des députés et sénateurs. Avec un groupe UMP présidé par B. Accoyer – un des principaux bénéficiaires de la loi – ce n'est pas gagné !!! Mais ce qu'une majorité a institué une autre peut le supprimer et 2007 n'est pas loin.

- un référendum dans les 9 communes concernées. Il vaut mieux prévenir que guérir et l'enquête publique ne vient qu'après la délimitation approuvée par les conseils

municipaux. Le conseil municipal d'Annecy du 11 septembre doit entériner cette proposition, rajoutée à l'ordre du jour à la demande du groupe. Les élus, associations et citoyens sont invités à le réclamer dans leur commune.

- Un battage médiatique national sur cette question, qui peut passer par l'organisation à Annecy d'un grand colloque national sur l'application depuis 20 ans des lois Littoral et Montagne.

Jean EXCOFFIER
Conseiller municipal
Conseiller d'agglomération

Recours contre le décret du 1^{er} août concernant la loi Littoral

Le maire a rendu compte du recours déposé contre ce décret auprès du Conseil d'Etat en se fondant sur deux points :

- le décret n'est pas signé par le Ministre de l'Agriculture, à l'origine de la loi, ni par le Ministre de l'Environnement,
 - l'absence de toute étude d'impact ou d'évaluation environnementale en ce qui concerne la suppression des protections de la loi Littoral sur des espaces entiers.
- Comme prévu, les élus UMP ont indiqué leur désaccord sur ce recours.

Référendum sur la modification de la délimitation d'application de la loi Littoral

Répondant à notre demande, le maire a proposé une « consultation des électeurs » conformément au code des collectivités territoriales. Cette consultation ne sera évidemment qu'un avis, le conseil restant souverain (c'est la loi). Le conseil devant donner son avis dans les deux mois après envoi du dossier par le préfet, la consultation se déroulera le 6^{ème} dimanche après cet envoi, de 8 h à 18 h. La décision doit être prise dès aujourd'hui pour des questions de délai.

La question sera la suivante :

« Approuvez-vous le projet de l'Etat délimitant l'application respective des lois Montagne et Littoral sur le territoire des communes riveraines du lac et supprimant ainsi les protections de la loi Littoral sur les espaces entiers ».

Réponse : OUI ou NON.

Comme information, la population recevra le dossier du préfet.

Dans un texte alambiqué, l'UMP a indiqué qu'il ne participerait pas au vote sur cette question.

Jean EXCOFFIER a déclaré : « au lieu d'un texte alambiqué, il suffit que l'UMP dise qu'il est favorable à la modification de la loi, favorable à ce que chaque commune fasse ce qu'elle veut chez elle, y compris bétonner, c'est parfaitement clair. »

Au moment du vote, 12 non participants, dont les 10 UMP (Mmes Ballaloud, Marchand, Savignac, MM Croset, Roche, Mugnier, Fabbian, Banet, Latour, Servet.

Le lendemain du conseil, nous apprenons qu'Accoyer, Herisson et autres maires reconnaissent qu'ils sont allés « un peu vite ». Bernard Accoyer annonce qu'il souhaite une réflexion et un accord au sein du Comité du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale). L'action de tous les amoureux du lac a donc payé. Pour autant, ce changement tactique ne doit pas faire illusion. Il faut savoir :

1. que B. Accoyer préside le SCOT (ça aide)
2. que B. Bosson n'y siège pas (ça aide aussi)

Le surlendemain du Conseil (13 septembre) le préfet annonce qu'il n'entend rien entreprendre et qu'il attend que les communes se manifestent.

Quelle célérité pour répondre au souhait de B. Accoyer !!!

Plan Local d'Urbanisme de Sévrier

En tant que commune limitrophe, Annecy doit rendre un avis sur le PLU de Sévrier. Le maire s'est fait un malin plaisir à noter les contradictions entre la présentation du projet et les grands objectifs d'une part, et le zonage proposé. Notamment, le zonage proposé ouvre à l'urbanisation des « coupures d'urbanisation littorale » aux 'Prés d'enfer' (UX), 'Champs courts' (2AU), 'au Bouffard' (UT et UP), 'Bernets' (2AU) et 'Champs Gardets' (2AU).

Le maire a proposé sur ces points d'émettre un avis défavorable.

Bien entendu, ce serait du mauvais esprit que de penser que les relations exécrables entre B. Bosson et P. Hérisson ont poussé à un examen particulièrement attentif de ce PLU, y compris sur des zones qui ne concernent en rien la ville d'Annecy !!!

J. Excoffier a indiqué qu'il était difficile dans le contexte d'avoir un avis objectif, d'autant que l' élu de base n'a pas eu connaissance de l'intégralité du dossier de Sévrier. Il semble pourtant que si, pour les zones indiquées ci-dessus, l'ouverture à l'urbanisme n'est pas admissible, le PLU proposé comporte des améliorations par rapport à l'ancien POS. L'avis d'Annecy ne sera pas crédible si nous ne l'indiquons pas. Le maire accepte cette proposition.

Cela n'entamera pas la détermination des 10 UMP et 2 des 3 divers droite qui se prononcent favorablement sur le PLU de Sévrier.

Centre de congrès

(cf. le développement de cette question en page agglo)

Le maire a rappelé la genèse de ce projet, les incertitudes sur le site des Haras (coût triplé, date de départ effectif inconnue), le refus d'Annecy-le-Vieux d'une implantation à côté de l'Impérial (qui semblait le meilleur emplacement) pour aboutir à la proposition du terrain Balleydier. Nous avons alors assisté à des interventions complètement surréalistes de quelques UMP.

Mme Ballaloud (qui en commission d'adjoint avait approuvé le choix du terrain Balleydier) ouvre le bal en indiquant que ce terrain (parking en face de l'entrée de l'hôpital) n'est pas le meilleur parce qu'il n'y a pas de vue sur le lac.

Sa proposition : mettre le centre de congrès sur le terrain de l'actuel hôpital. Elle annonce son vote en abstention. Qu'il faille dès lors attendre la démolition de l'hôpital, acheter le terrain ... n'est pas pour elle un problème. Sauf que le vote doit avoir lieu à l'agglo le 5 octobre et que si Annecy n'a pas un dossier solide, il sera rejeté ... au profit de celui d'Annecy-le-Vieux.

Nous entendrons ensuite M. Tanguy (dd) puis Mme Savignac, MM Roche, Fabbian, Latour, Banet, Mugnier. Le clou de la soirée revient à M. Roche (adjoint UMP ayant comme ses collègues approuvé le choix du Terrain Balleydier en Commission d'adjoints) qui déclare sans rire s'abstenir « *parce que ce soir, c'est de la politique politicienne* ».

Pour la gauche, Jean EXCOFFIER intervient pour indiquer que le groupe soutient l'implantation du centre de congrès sur le terrain Balleydier.

Il ajoute : « *la manière de certains élus UMP de tourner autour du pot pour ne pas dire clairement que l'UMP veut mettre en échec le maire sur cette question est aussi pitoyable que pathétique* ».

Il indique qu'il reste un vrai problème à régler, celui des logements sociaux. Pourquoi ? Parce qu'il a toujours été dit qu'il y aurait 30 % des surfaces constructibles en logements sociaux (20 % HLM et 10 % d'accession sociale) sur l'ensemble hôpital + terrain Balleydier. Le terrain Balleydier devenant centre de congrès, il va y avoir diminution du nombre de logements sociaux. Or il manque déjà à

Annecy plus de 800 logements locatifs sociaux pour répondre au quota de 20 % (et davantage pour répondre aux besoins réels). Il faut que la ville compense cette diminution.

Pour la première fois, un élu de la majorité (non UMP) M. Scavini intervient pour trouver « *navrante* » la position de l'UMP.

Après un dernier appel du maire et de T. Billet insistant sur la nécessaire unanimité des élus annéciens pour défendre ce projet le vote donne le résultat suivant : 2 contre (Mme Savignac, M. Banet), 2 abstentions (Mme Ballaloud, M. Roche), le reste de l'UMP votant pour, tout comme la gauche, l'UDF et les divers droite.

On peut déjà prédire que, plus encore que la polémique sur le loi Littoral, ce vote va laisser des traces profondes au sein de la majorité municipale.

Il indique clairement que l'UMP veut la peau de Bosson. C'est probablement une chance historique pour la gauche

Transports domicile/travail du personnel communal

En 2005, près de 80 agents municipaux, ont bénéficié d'une réduction tarifaire de 50 % sur leur abonnement annuel SIBRA, pour les inciter à utiliser les bus. Un complément est apporté permettant des réductions pour d'autres transports collectifs : lignes régulières de cars, SNCF...

SNR

En question diverse, le maire a fait le point sur la situation à la SNR. En plein mois de juillet, le Gouvernement – un des principaux actionnaires de Renault (15,3 % du capital) - a autorisé la vente de la SNR au groupe japonais NTN pour 135 millions d'euros. Le maire a indiqué avoir participé à une réunion organisée par le préfet en présence du secrétaire général de Renault, des dirigeants actuels de la SNR et du président japonais de NTN.

Il a relevé comme **points positifs** de cette rencontre :



- que la société NTN est une grande entreprise par rapport à la ville où elle est implantée au Japon, qu'elle a aujourd'hui 60 ans d'existence,
- qu'elle a toujours maintenu ses emplois au Japon, même si elle fabrique, par exemple, une partie de ses produits en Chine,
- qu'elle a racheté une filiale de Renault, spécialisée dans les transmissions, il y a maintenant 6 ans au Mans, entreprise qui employait 600 personnes à l'époque et qui en emploie aujourd'hui 800.

Points négatifs :

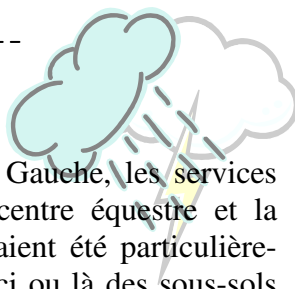
- Le président japonais de NTN a indiqué ne pas connaître du tout la SNR,
- il a précisé qu'il ne lui faudrait pas plus de 8 jours, en octobre, pour savoir si cette entreprise avait suffisamment investi et quel serait son destin,
- il a indiqué qu'il garantissait qu'il n'y aurait pas de 'licenciements massifs',
- il n'a pas pu donner de calendrier sur la présentation d'un projet en matière d'investissements aussi bien en recherche (il a annoncé vouloir la maintenir à Annecy) qu'en développement (il a précisé que le siège, pour l'Europe, était d'ores et déjà en Allemagne et y demeurerait), pas plus qu'en termes d'investissements sur l'outil de production et sur l'emploi dans l'agglomération annécienne.

Tout cela n'est pas très réjouissant d'autant plus que la pyramide des âges à la SNR fait qu'il va y avoir le départ de 1000 employés dans les quelques années qui viennent. Seront-ils remplacés ? C'est une des grandes questions.

S'il y a une chose que la gestion du dossier de la vente de la SNR a révélé, c'est bien que nos parlementaires (UMP et UDF) ne pèsent pas lourd. Les appels solennels au gouvernement n'ont servi strictement à rien. Le prétendu 'poids' du président du groupe UMP n'a pas modifié d'un poil la position gouvernementale. Mais était-ce autre chose que de la gesticulation ?

Orage du 10 septembre

En réponse à une question de la Gauche, les services municipaux ont indiqué que le centre équestre et la chaufferie du parc des Sports avaient été particulièrement touchés et qu'il y avait eu ici ou là des sous-sols inondés.



C
H
R
O
N
I
Q
U
E

A
N
N
E
C
I
E
N
N
E



Rentrée scolaire

Le nombre d'inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville est globalement le même que l'an dernier autour de 3340, avec une petite hausse en élémentaire et une petite baisse en maternelle.

Nous déplorons

- ‡ la fermeture d'une classe à La Plaine élémentaire,
- ‡ la suppression de la CLIS des Teppes
- ‡ et des postes de maîtres spécialisés à Carnot et Novel.

Une ouverture aux Romains.

Accueil des SDF

Avec la fermeture du centre des Trois Fontaines, l'accueil des SDF, déjà difficile, va devenir très problématique.

A ce jour, il est prévu la reprise des activités 'abri de nuit' et '115' par l'association St Christophe. Pour l'accueil de jour effectué par les Trois Fontaines (domiciliation pour les RMistes, douches, aide alimentaire...) le relais devrait être assuré par d'autres associations : Secours catholique, Secours populaire, Croix Rouge... Sera-ce suffisant ???

Pour l'instruction du RMI et l'accompagnement social, la ville d'Annecy recrute deux salariés chargés de cet accueil, qui vont exercer provisoirement dans des bureaux avenue Boschetti. Locaux provisoires car devant être démolis en 2007 pour permettre la réalisation d'un CADA de 63 places (centre accueil pour demandeurs d'asile). La compétence RMI revenant au conseil général, celui-ci remboursera les salaires des deux employés à la ville.

Cette dispersion ne va faciliter, ni la vie des SDF, ni la tâche des travailleurs sociaux.

Quarantième anniversaire du jumelage Annecy-Bayreuth

Il y a quarante ans, après avoir surmonté les séquelles de la guerre et de l'occupation, était signée la charte de jumelage entre Annecy et Bayreuth.



Les festivités d'anniversaire sont concentrées sur les 15 et 16 septembre, avec concert à l'Impérial, soirée grand public à la Taverne de Bayreuth, cérémonie officielle le samedi 16 à 9h30 au Château.

Trois expositions sont à visiter :

- ▶ « 40 ans d'amitié » expo commune aux deux villes présentée au Forum de Bonlieu et en octobre dans le hall de l'Hôtel de ville,
- ▶ « 40 ans d'engagements associatifs » avec témoignages des échanges entre les associations de nos deux villes, au Forum de Bonlieu
- ▶ « 40 ans d'instantanés » expo photo au forum de Bonlieu.

Centrale à béton CECCON dans la zone de Vovray

La municipalité a émis un avis défavorable à l'implantation de cette centrale à béton pour deux bonnes raisons :

- le terrain est voisin du dépôt pétrolier et le préfet a demandé le renforcement des zones de sécurité autour du dépôt pétrolier de Vovray,
- le rapport du Syndicat mixte pour l'étude du tunnel sous le Semnoz préconise de ne pas accroître le trafic des camions

dans la zone de Vovray aux abords du tunnel. A l'évidence une centrale à béton est la source d'un important trafic de poids lourds.

Annecy – Annecy-le-Vieux : tout est prétexte à controverse

Lorsqu'une commune révisé son PLU (plan local d'urbanisme, nouvelle appellation du POS), les communes limitrophes sont invitées à faire part de leur avis. En général, en dehors des questions touchant aux territoires frontières, les communes se gardent de faire d'autres commentaires, chacun étant maître chez soi.

La ville d'Annecy ayant révisé son PLU, l'avis d'Annecy-le-Vieux a été sollicité. Le conseil municipal d'Annecy-le-Vieux, dans sa séance du 21 juillet a émis un avis « très réservé ».

Sur quelles bases ? En fait un seul désaccord est à noter à propos de la classification du terrain Métral (Petit-Brogny) qui reste en zone industrielle, contrairement aux souhaits d'Annecy-le-Vieux. Mais pour le reste, il s'agit de quelques questions de voiries pour lesquelles il y avait accord avec les services techniques d'Annecy-le-Vieux (B. Accoyer, n'étant pas souvent là, n'était peut-être pas au courant !!!). Et surtout, il s'agit de questions très générales comme les déplacements urbains (compétence l'agglomération) et l'assainissement (compétence du SILA, présidé par Hérisson). Bref de la pure polémique politicienne sous un habillage très technique.

Faut-il préciser que le maire s'est fait un grand plaisir en répondant vertement et point par point aux 'imprécisions' relevées par Annecy-le-Vieux.



C
H
R
O
N
I
Q
U
E

A
N
N
E
C
I
E
N
N
E

L'actualité annécienne sur
le blog de Jean EXCOFFIER :
<http://74pspolitique.parti-socialiste.fr/>

Courriel : jean_excoffier@yahoo.fr
Tél. : 06 07 84 98 98

L'AGGLOMERATION ANNECIENNE

Centre de congrès

Le schéma retenu consiste en un centre avec spécialisation salons, expositions à dominante professionnelle permettant la tenue de congrès et de conférences.

L'équipement prévu :

- surface d'exposition de 3000 à 3500 m², aménageable en espaces conférences et congrès de 400 à 800 personnes

- salles de commissions sur 800 m²

- espace restauration de 1200 à 1500 m²

soit un bâti de 7300 m² et 14 000 m² en extérieur essentiellement pour le stationnement.

Sur cette base, les communes ont fait des propositions ainsi résumées.

Annecy propose le terrain 'Balleydier' (13 900 m²) qui sert aujourd'hui de parking pour l'hôpital, proche du lac et du centre-ville. Le terrain sera disponible en 2007. Il appartient à la ville qui le mettrait gratuitement à la disposition de l'agglomération. La ville réaliserait également à ses frais un parking souterrain. Le promoteur de l'opération 'centre hospitalier' est intéressé par la construction d'un hôtel haut de gamme. Annecy fait un gros effort financier parce qu'elle considère que l'emplacement près du lac et de la ville est indispensable

Terrain de grand passage pour les gens du voyage

L'agglomération s'est mis d'accord sur l'implantation des terrains provisoires de grand passage

Sensibilisation au tri des briques alimentaires

L'agglomération va participer au Trophée de la Brique d'Or, organisé pour récompenser les efforts des collectivités locales dans la

L'agglomération se met – un peu – aux énergies nouvelles

L'établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes de Meythet utilisera comme énergie une solution «chaufferie

au succès de cet équipement qui manque à l'agglomération et qui peut avoir des retombées économiques très importantes.

Annecy-le-Vieux refuse la possibilité d'implantation sur des terrains à proximité de l'Impérial (d'où la proposition d'Annecy du terrain Balleydier) et propose un terrain à proximité de l'Espace Rencontre, proche de la zone des Glaisins : 32 000 m², propriété de la commune. Achat du terrain par l'agglomération, au prix d'acquisition augmenté de l'inflation, et réalisation du parking en surface par l'agglomération.

Seynod a fait 4 propositions. Le bureau de l'agglomération a privilégié celle de Périaz (à la sortie de Seynod direction Alby). 14 000 m² disponibles, propriété de la commune, vendu à l'agglomération au prix des Domaines, l'agglomération ayant également à sa charge les parkings.

Poisly propose des terrains en limite avec Epagny, aujourd'hui en zone industrielle et artisanale. La commune possède 2884 m² et des particuliers 45000 m². Achat au prix des Domaines, parkings à la charge de l'agglomération.

Epagny propose 27 514 m² en limite avec Poisy, appartenant entièrement à des privés. Achat des terrains et réalisation des parkings à la charge de l'agglomération.

pour nomades en 2006 à Seynod, en 2007 à Metz-Tessy, en 2008 à Epagny. A partir de 2009, des installations définitives et tournant annuellement seront implantées à Chavanod, Poisy et Seynod.

L'agglomération assurera les aménagements

collecte des briques alimentaires.

Le concours s'adresse aux écoles élémentaires volontaires qui recevront un dossier de présentation, des sacs jaunes translucides pour la collecte.

L'agglomération organisera la collecte régulière des

au bois (plaquettes) + appoint gaz ». Un cabinet spécialisé a étudié les formules possibles du « tout gaz » au « solaire » en passant par toutes les formules mixtes. Il a abouti à ce constat : plus coûteuse en investissement, la solution retenue est à moyen et long terme la plus intéressante,

Un tableau avec 11 critères a été dressé : desserte routière, accès depuis la gare SNCF, liaison avec aéroport de Meythet, proximité commerces, services loisirs, proximité du lac, desserte bus, proximité parkings, accessibilité à pied hôtels, commerces, lac, prix du terrain, disponibilité du terrain. Pour chaque critère, chaque projet a reçu une note de 1 (mauvais) à 4 (excellent).

Au total, proposition d'Annecy 40 pts, Annecy-le-Vieux 24 pts, Seynod 25 pts, Epagny et Poisy 22 pts.

La Commission économique de l'agglomération, réunie le 6 juillet, a voté pour le projet d'Annecy (10 voix) devant Annecy-le-Vieux (5) et Seynod (3).

Le bureau de l'agglomération du 7 juillet n'a pas tranché, malgré un long débat. Il devrait se prononcer le 22 septembre, le Conseil d'agglomération ayant le dernier mot le 5 octobre. Si les choses n'apparaissent pas ainsi, il est clair là encore que les bisbilles Bosson-Accoyer sont à l'origine du forcing d'Accoyer pour son projet. Aura-t-on à nouveau un vote très politique de l'UMP le 5 octobre ? Ce n'est pas impossible. En tout cas le vote des élus UMP d'Annecy va être suivi à la loupe.

nécessaires et la remise en état des terrains. Une indemnité forfaitaire, calculée sur la base du produit moyen de la taxe professionnelle à l'hectare, sera versée à la commune d'accueil.

sacs avec contrôle de la qualité du tri et pesée des sacs.

La remise des prix aux écoles se fera sur la base du poids des briques collectées par élève.

Premier prix : une entrée gratuite à la piscine par enfant.

surtout si le gaz augmente fortement. Au niveau environnemental, c'est une bonne solution, à condition qu'il y ait un bon équilibre entre la production (en se développant les arbres absorbent du gaz carbonique) et la consommation (en brûlant le bois rejette ce gaz à effet de serre).

Maison de l'Emploi

Jean Boutry, maire socialiste de Cran-Gevrier et vice-président de l'agglomération chargé de l'économie, a présenté au bureau de l'agglomération du 7 juillet le projet de Maison de l'Emploi.

Les missions :

- 1- analyse et anticipation des besoins en emplois du territoire
- 2- développement de l'emploi et créations d'entreprises
- 3- accès et retour à l'emploi.

Le constat :

- 1- Une situation de l'emploi dans le bassin relativement bonne avec un taux de chômage inférieur à 7 %. Néanmoins nous sommes confrontés à la nécessité de conduire vers l'emploi les publics qui en sont le plus éloignés.
- 2- Les menaces sur un certain nombre d'industries.
- 3- L'emploi frontalier contribue à cette bonne situation, mais aussi la fragilise. L'avenir repose sur notre capacité à développer des activités et des métiers porteurs ou en tension, et donc à préparer les hommes.

Le dispositif actuel :

- 1- service public de l'emploi : ASSEDIC, ANPE, DDTE.
- 2- organismes dédiés à certaines catégories de demandeurs d'emploi : Mission locale, handicapés, Rmistes.
- 3- organismes dédiés aux créateurs

d'entreprises : Anancy Initiative, CCI, Chambre des Métiers...

- 4- espaces emplois dans certaines communes : Cran-Gevrier, Meythet, Anancy-le-Vieux, Seynod.
- 5- autres intervenants : Région, Conseil général
- 6- intérim.
- 7- organismes de formation : AFPA, GRETA, organismes privés...

Cette dispersion crée un « labyrinthe » dans lequel les demandeurs d'emplois et les employeurs ont des difficultés à se repérer. Il y a aussi parfois inadéquation entre l'offre et la demande.

Réponse : une Maison de l'Emploi ?

Deux objectifs porteurs de valeur ajoutée peuvent être remplis par une maison de l'emploi :

- anticiper les mutations de notre tissu économique, notamment en terme de formation, de création d'activités et d'orientation.
- construire et raccourcir les « parcours » emploi/formation.

Pour ce faire, il faut coordonner les différents acteurs autour de stratégies et de plans d'actions et utiliser des portes d'entrée de proximité pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur parcours.

Une Maison de l'Emploi en réseau, qui mutualise les actions des différents acteurs, et qui propose des actions, est pertinente. Un dispositif de cette nature existe déjà, en format réduit, dans l'agglomération : le PPOPE.

Le pôle permanent d'orientation et de parcours vers l'emploi fédère déjà la majorité des acteurs et intervient sur les publics les plus en difficultés. Il est géré et animé par l'AFPA.

La proposition :

Une Maison de l'Emploi qui ressemblerait au PPOPE dans son mode de fonctionnement :

- structure légère sous forme de GIP (groupement d'intérêt public) ou d'association.
- animation du réseau d'acteurs par l'AFPA qui gère déjà le Contrat Territorial Emploi/Formation du Conseil régional

Un renforcement des moyens à deux niveaux : la coordination du réseau et les portes d'entrée de proximité avec 3 personnes mises à disposition par l'AFPA : 1,5 emplois financés par les collectivités locales (C2A, CC Faverges et Rumilly..) et 1,5 emplois financés par la Région et le Département. Ce financement local permet le financement par l'Etat de 6 postes qui seront placés dans les antennes de proximité.

Cette proposition sera examinée lors d'un prochain bureau d'agglomération puis en conseil. Espérons que l'habituelle opposition des libéraux de l'UMP à toute forme « d'interventionnisme » ne bloquera pas ce dossier.

Amie lectrice, ami lecteur

Le nombre d'abonnés est en baisse et les recettes ne couvrent plus le coût du journal et de son expédition. Nos réserves s'amenuisent. Alors un effort pour qu'Anancy Agglo puisse continuer à t'informer. Merci d'avance.

**Abonnement (15 € minimum) à l'ordre d'Anancy Pour Tous CCP Grenoble 951 83 T
Anancy pour Tous 61 Route du Périmètre 74000 Anancy**

Pour rencontrer les élus socialistes du Groupe Anancy Pour Tous,
téléphonez à la permanence au 04.50.09.68.83 - fax 04.50.09.68.75
Siège : 8 rue Louis Armand - Zone Piétonne Novel Centre - ANNECY
mèl : jean_excoffier@yahoo.fr